Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 057-215700766-20250415-2025_916-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-cinq le 11 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEGHIN Gaël
IMMER Alain
SIVEC Jean
OGER Isabelle
REUTER Olivier
THILL Céline
VALANCE Bénédicte
VIEIRA Christophe
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe
DEBAILLEUL Delphine

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 916 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 27 février 2025

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Le Maire rappelle que la mission de la CLECT est d'évaluer le montant des charges résultant d'un transfert de compétence, d'une modification de l'intérêt communautaire ou du périmètre communautaire.

Il précise que la CLECT a été saisie afin d'évaluer le transfert de charges dans le cadre de de la prise de compétence SDIS/Contributions au budget du service d'incendie et de secours, de l'extension du périmètre du Syndicat mixte TEMO aux 22 communes du territoire et de la mise à jour des Attributions de Compensation au titre de la compétence sportive.

Les travaux menés par la CLECT ont donné lieu à un rapport qui a été voté à l'unanimité par les membres de cette commission lors de sa séance du 27 février 2025, conformément à l'article L. 5211-5II du Code Général des Collectivités territoriales.

Considérant le rapport de la CLECT ci-annexé,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population,

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 057-215700766-20250415-2025_916-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Conseil municipal :
- **d'approuver** le rapport présenté par la commission Locale d'évaluation des charges transférées, annexé à la présente délibération.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité des présents et représenté,

- **approuve le rapport présenté par la commission Locale d'évaluation des charges transférées, annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 15 avril 2025
Le Maire :
Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 15 avril 2025
Le Maire,